



Litige avec mon propriétaire

Par **bahlouli**, le **28/08/2012 à 22:05**

Bonjour,rnJ occupe un logement depuis novembre 2011 ,et depuis j ai accumuler plusieurs mois impayés ;malgré mon intention de payer ce que je dois ,la propriétaire a engager une procédure chez le huissier de justice.rnJe voudrai savoir ce que je pourrai risquer et comment les huissier de justice procèdent dans des cas comme le mienrnmerci

Par **cocotte1003**, le **29/08/2012 à 08:39**

Bonjour, en ne payant pas vos loyers,vous vous exposez à une expulsion. Le bailleur a du vous envoyer un courrier pour vous rappeler à l'ordre et si vous ne répondez pas favorablement il va déposer le dossier à un huissier en vue de saisie et demander au tribunal de mettre fin à votre bail. Voyez si vous ne pouvez pas emprunter la somme que vous devez à votre banque par exemple pour solder votre dette et vous régler directement votre bailleur contre un reçu. Vous pouvez proposer à votre propriétaire (ou à l'huissier cela dépend de l'avancée de l procédure) d'échelonner votre dette en payant plus tous les mois. faites une proposition raisonnable au niveau du montant et surtout voyez pour un montant que vous pourrez régler. Attention bailleur comme huissier n'ont pas l'obligation d'accepter votre proposition. Surtout, surtout ne faites pas la sourde oreille, essayez de trouver une solution car plus la procédure va avancer et plus les frais (huiissier, tribunal) vont etre élevés et à votre charge, cordialement